

# Conseil d'administration du 10 février 2020

## 1) Dotation horaire globale

Mme Vaissière informe les administrateurs que le rectorat a autorisé la transformation de 7,25 imp en 7,25 heures. Le montant total de la dhg est donc de 1724,25 heures au lieu de 1717.

Par rapport à la répartition proposée au CA du 4 février, la seule modification concerne le complément de service dû en lettres classiques pour 6 heures.

La proposition est mise au vote ;

- Pour : 3 voix,
- Contre : 14 voix,
- Aucune abstention, aucun refus de vote.

Les élus de la liste Sgen mettent au vote la motion jointe au présent procès-verbal ;

- Pour : 14 voix,
- Aucune voix contre, aucune abstention,
- Trois membres du conseil ne prennent pas part au vote.

## 2) Questions diverses

a) La direction rappelle qu'il n'y aura pas de « bac blanc » banalisé, chaque discipline s'organise en fonction des possibilités et des nécessités pédagogiques.

b) Le portail sera opérationnel pour les élèves à partir du lundi 17 février.

c) Les travaux dans les salles du troisième étage concernées par le problème de la présence d'amiante doivent commencer au cours des vacances d'hiver. Ils consisteront en la pose de plaques sur trois des quatre murs de chaque salle jusqu'à une hauteur de 2,50 mètres. Par ailleurs du mobilier neuf doit y être installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Séance n°4 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10/02/2020**

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

**Membres du conseil d'administration**

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
<b>I - ADMINISTRATION -</b>										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	x							
Adjoint au chef d'établissement	2 TIRAND	Claudine	x							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	x							
Conseiller principal d'éducation	4 SOULIER	Martine	x							
Chef des travaux	5									
<b>II - ELUS LOCAUX</b>										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique				1 CONDEMINE	Anne Sophie			
	2 DELACROIX	Pierre				2				
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice				1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali			
<b>OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)</b>										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
<b>III - PERSONNALITES QUALIFIEES</b>										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis	x							
	2 LEVERRIER	Nathalie								
<b>Total du premier tiers</b>	10									
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline				1 GUILHIN	Gilles			
	2 BLANCHET	Alain	x			2 ZANNAD	Rozenn	x		
	3 SAUZEDE	Philippe				3 PONCHON	Pierre	x		
	4 BOISSIEU	Claire				4 UBACH	Stéphane			
	5 AUDRAS	Damien	x			5 DUPLAT	Patrick			
	6 DUDERMEL	Olivier	x			6 CARPENTIER	Clémentine			
	7 CONVERS	Emmanuelle	x			7 SAYSSET CATTIN	Marie Chantal			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ARNAUDO	Grégory				1 TOURON	Michel			
	2 RIFAUX	Anne	x			2 RASTOLL	Michel			
	3 SEBEI	Claudie	x			3 SPENNATO	Cécile			
<b>Total du deuxième tiers</b>	10									
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>										
	1 CHARENTUS	Thierry	x			1 DUQUET	Pascal	x		
	2 MARET	Olivier				2 CHENEVEZ	Isabelle			
	3 BAUDRY	Florence				3 REBIZZI	Marie pascale			
	4 SIBONI	Danièle			x	4 MICHEL	Laurence			
	5 MOSNIER	Marilyne	x			5 BROLLES	Eric			
<b>– ELUS DES ELEVES</b>	1 LAURENT	Adélie				1 CHOTEAU-MOURIAUX	Léa	x		
	2 ROUTAULT	Roman				2 FOREST	Baptiste			
	3 NADAROU	Lina				3 BLIN	Margaux			
	4 JOAO	Inès				4 RUIZ	Ana			
	5 MILLIAT	Théophile				5 THIBAUT	Paul			
<b>Total du troisième tiers</b>	10									
		<b>Total titulaires</b>	13		1	<b>Total suppléants</b>	4			
<b>Total membres du CA</b>	30	<b>Quorum</b>	16			<b>Total présents à la séance</b>	17			

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

## Motion des élus SGEN au CA du Lycée de St Just

Les heures allouées aux enseignements par le rectorat à travers la DHG ne permettent pas d'assurer les enseignements dans des conditions satisfaisantes :

- TP de sciences en classe de première spécialité et de terminale spécialité de 1h30 : horaire de pratique expérimentale insuffisant pour former les élèves à la démarche d'investigation et aux ECE ;

- spécialité mathématiques en première à 35 élèves ne permettant pas de gérer l'hétérogénéité des élèves, selon leur choix de prendre la spécialité ou l'option mathématiques complémentaires en terminale ;

- pas de dédoublement en histoire et en SES, ce qui interdit les TP en salle informatique ;

- spécialités langues à 35 élèves ne permettant pas de travailler l'oral ;
- spécialité humanités à 35 élèves, ce qui offre moins de souplesse pour travailler en projets.

D'autre part, le rectorat de Lyon, contrairement aux autres académies, a contraint les établissements à prendre sur les heures de DHG, normalement dévolues aux élèves, les indemnités de mission particulière attribuées aux enseignants.

Nous demandons à ce que les IMP, indispensables au fonctionnement du lycée, soient attribuées en dehors de la DHG, comme c'était le cas les années précédentes.